

Commune de Dommartin-aux-Bois



BUDGET PRIMITIF 2019

Note de présentation brève et synthétique

Préambule

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code Général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article L2313-1 :

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement correspondant à la gestion des affaires courantes,
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

I) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitres	BP 2018	BP 2019	Variation
011 - Charges à caractère général	105 233,00 €	117 591,59 €	11,74%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	92 615,00 €	82 480,00 €	-10,94%
014 - Atténuations de produits	29 251,00 €	29 251,00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	69 211,29 €	68 288,23 €	-1,33%
66 - Charges financières	110,00 €	73,35 €	-33,32%
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €	300,00 €	200,00%
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
Total dépenses réelles	296 520,29 €	297 984,17 €	0,49%
023 - Virement à la section d'investissement	80 950,67 €	58 208,65 €	-28,09%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 360,96 €	1 860,96 €	-44,63%
Total dépenses d'ordre	84 311,63 €	60 069,61 €	-28,75%
Total dépenses de fonctionnement	380 831,92 €	358 053,78 €	-5,98%

- **Le chapitre 011 – Les charges à caractère général**
 - ✓ L'entretien et la consommation des bâtiments communaux et du matériel;
 - ✓ Les achats de matières premières et de fournitures ;
 - ✓ Les différentes prestations et activités des services ;
 - ✓ La participation financière aux tickets de cantine et garderie de l'école de Girancourt (50 % du coût de revient)

- **Le chapitre 012 – Les charges de personnel**
La commune compte 4 agents : 2 titulaires : 1 à temps complet et 1 à non complet (catégorie C), 1 non titulaire à temps non complet (catégorie C) et 1 contrat aidé.

Le chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

- ✓ Les subventions versées au CCAS (3 700 €) et aux différentes associations ;
- ✓ Les contributions aux Services Incendie et de Secours et au SIVU Pompiers pour 14 723,23 € ;

- ✓ La participation aux frais de fonctionnement du RPIC de Girancourt qui est estimée 24 000 € ;
- ✓ Les indemnités des élus ;

- **Le chapitre 014 – Atténuation de produits**

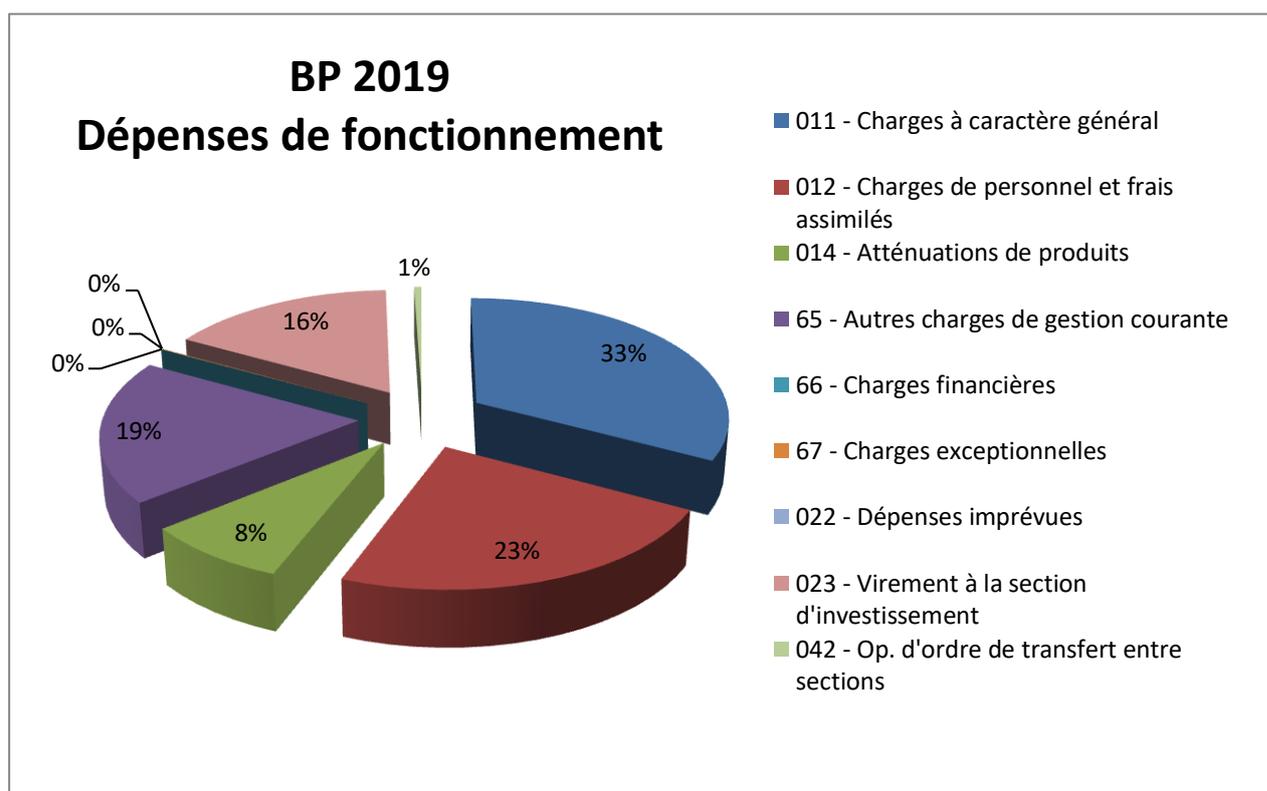
La somme de 29 251,00 € correspond au prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. Cette somme a été calculée sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Il s'agissait d'une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- **Le chapitre 66 – Les intérêts des emprunts**

Le montant des intérêts d'un emprunt qui s'élève à 73.35 € correspondant à un prêt de 25 000 € contracté pour la réhabilitation d'un logement communal en 2010 et arrivant à échéance en 2020.

- **Le chapitre 67 – Les dépenses exceptionnelles**

Ce chapitre est évalué à 300 € ; il permet de provisionner d'éventuels incidents budgétaires intervenus dans l'année (annulation d'un mandat sur exercice antérieur par exemple).



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées : aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers des logements communaux et locations de la salle polyvalente).

Chapitres	BP 2018	BP 2019	Variation
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 445,00 €	1 739,00 €	20,35%
73 - Impôts et taxes	124 496,27 €	124 390,59 €	-0,08%
74 - Dotations, subventions et participations	104 064,58 €	101 831,78 €	-2,15%
75 - Autres produits de gestion courante	101 548,77 €	115 786,68 €	14,02%
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	1 920,00 €	284,00%
013 - Atténuations de charges	974,47 €	2 712,12 €	178,32%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	47 802,83 €	9 173,61 €	-80,81%
Total recettes réelles	380 831,92 €	357 553,78 €	-6,11%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	500,00 €	
Total recettes d'ordre	0,00 €	500,00 €	
Total recettes de fonctionnement	380 831,92 €	358 053,78 €	-5,98%

- Le chapitre 73 – Impôts et taxes

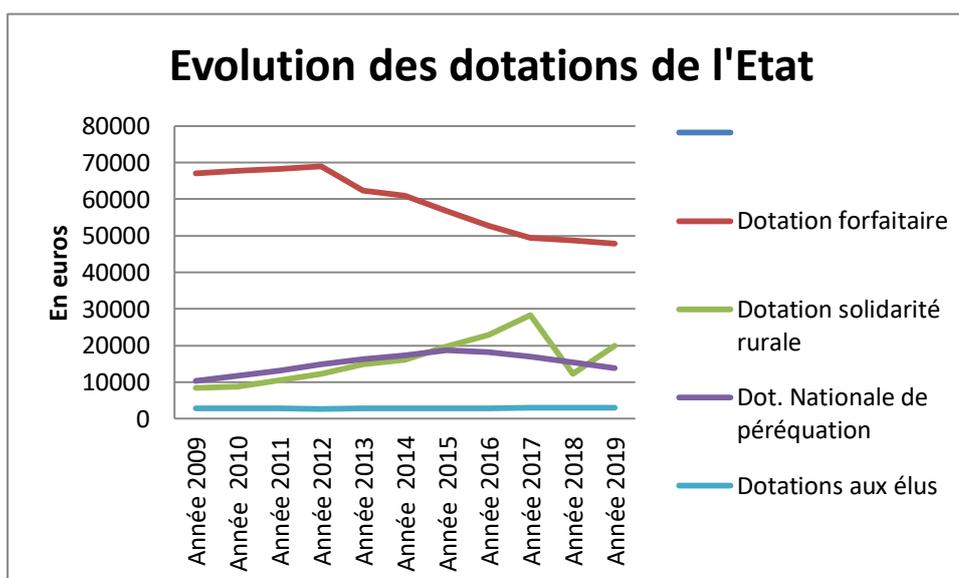
Les taux des taxes locales n'ont pas augmenté en 2019. Les taux sont les suivants :

- ☞ Taux de la taxe d'habitation à 20,89 %
- ☞ Taux de la taxe foncière bâtie à 13,11 %
- ☞ Taux de la taxe foncière non bâtie à 22,16 %

Les produits attendus, et estimés par les services fiscaux, sont de 91 630,00 €.

- Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

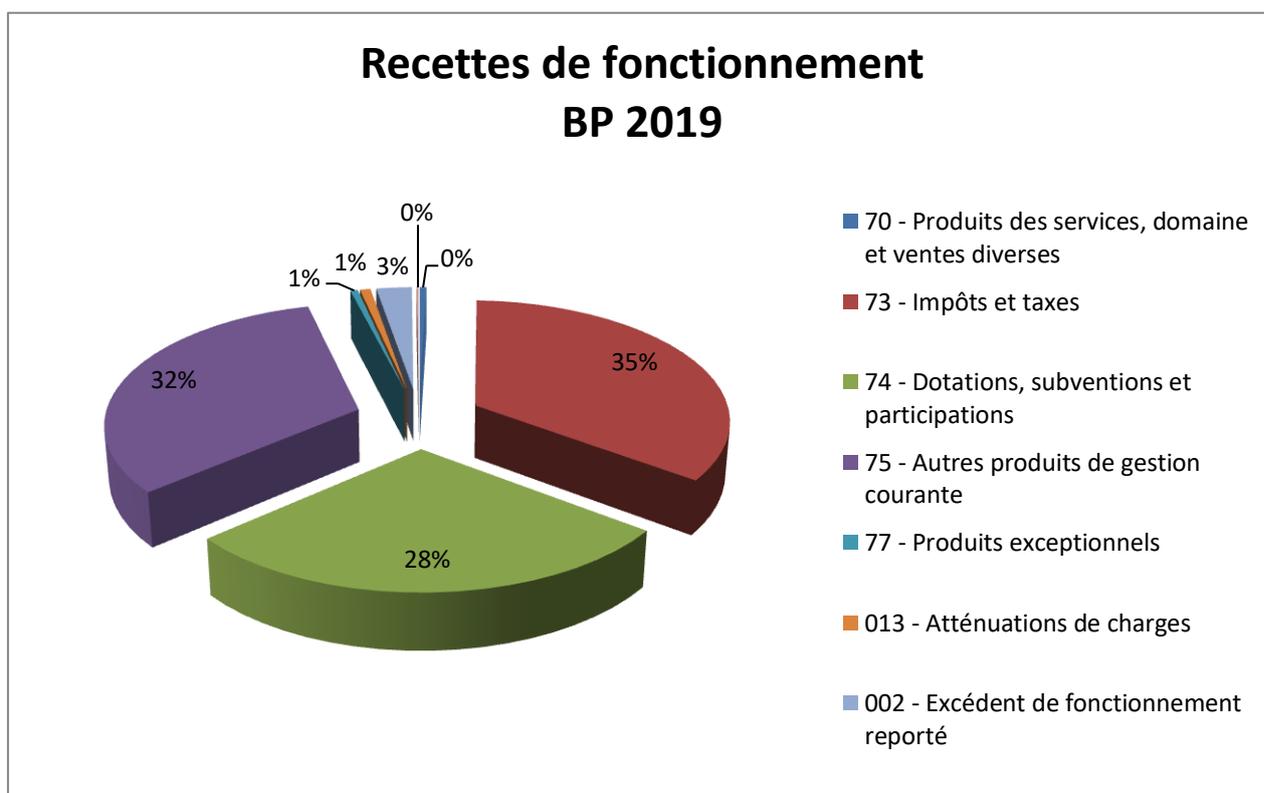
La Dotation Globale de Fonctionnement diminue d'année en année. Une baisse de 21 015,00 € entre en 2012 à 2019.



- **Le chapitre 75 – Autres produits de gestions courantes :**
 - ✓ Les revenus des immeubles sont estimés à 20 000 € (loyers des logements, locations de la salle polyvalente et baux communaux).
 - ✓ Un reversement de l'excédent du budget forêt est prévu pour 95 776,68 €. Le reversement réel devra faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal avec une somme déterminée, et se fera en fonction des besoins de financement.

- **Le chapitre 13 – Atténuation de charges :**

Ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel tels que les indemnités journalières de la Sécurité Sociale (subrogation) ou de l'assurance statutaire. Il est en augmentation car il est inclus les aides de l'Etat pour les contrats aidés. Auparavant, les aides étaient comptabilisées dans le chapitre 74.



II) **La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

À ces dépenses, s'ajoute le remboursement du capital de la dette.

Détail de l'investissement hors opérations

Chapitres	BP 2018	BP 2019	Variation
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00 €	12 635,20 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	3 162,43 €	3 198,37 €	1,14%
204 - Subvention d'équipement versées	23 895,25 €	61 776,92 €	158,53%
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	2 940,00 €	
Total dépenses réelles	27 057,68 €	80 550,49 €	197,70%
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	500,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	8 948,20 €	0,00 €	-100,00%
Total dépenses d'ordre	8 948,20 €	500,00 €	-94,41%
Total dépenses d'investissement hors opérations	36 005,88 €	81 050,49 €	125,10%

- **Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés**

Le montant de 2 698,37 € correspond au remboursement du capital de l'emprunt (prêt de 25 000 € contracté pour la réhabilitation d'un logement communal en 2010 et arrivant à échéance en 2020).

- **Le chapitre 204 – Subvention d'équipement versées**

Travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés par le biais du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges :

- ☞ En Restes à réaliser 2018 (RAR) - 1^{ère} tranche : remplacement des lanternes vétustes à Dommartin Centre, participation communale demandée de 18 534,25 €
- ☞ Nouveaux crédits 2019 - 2^{ème} tranche : Adoncourt Centre et Agémont, participation communale demandée 33 881,67 €.

Extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle : RAR 2018, participation demandée par le SDEV : 4 361 €.

Participation à la fibre optique Communauté de Communes de Dompierre-Mirecourt : 4 000 €.

- **Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Acquisition d'une parcelle de terrain pour 2 940,00 €.

Détail de l'investissement avec opérations

Chapitres	BP 2018	BP 2019	Variation
Opération n° 25 - Mobilier, mairie, cadastre	16 100,00 €	10 700,00 €	-33,54%
Opération n° 19 - Bâtiments communaux	9 000,00 €	9 140,00 €	1,56%
Opération n° 24 - Cimetière	1 400,00 €	1 400,00 €	0,00%
Opération n° 16 - Halle-Garage	12 200,00 €	12 200,00 €	0,00%
Opération n° 12 - Salle polyvalente	8 000,00 €	10 929,00 €	36,61%
Opération n° 11 - Voirie	70 639,00 €	26 650,00 €	-62,27%
Total dépenses d'investissement avec opérations	117 339,00 €	71 019,00 €	-39,48%

- **Opération n° 19 – Bâtiments communaux**
Réalisation d'un assainissement autonome, logement communal 1 rue d'Hagnécourt pour 8 040 €
- **Opération n° 16 – Halle, garage**
Projet de réalisation d'un abri à sel et d'une clôture à l'atelier communal La Halle pour 12 200 €.
- **Opération n° 12 – Salle polyvalente**
En RAR 2018 : réalisation d'un assainissement autonome à la salle polyvalente pour 7 929,00 €
Projet achat défibrillateur pour 3 000,00 €.
- **Opération n° 11 – Voirie**
En RAR 2018 : réalisation de cheminement piétons pour 10 000 € (réalisés sur l'exercice 2018 pour 24 277,44 €).
Projet gravillonnage : 16 650,00 €

	BP 2018	BP 2019	Variation
Total dépenses d'investissement	153 344,88 €	152 069,49 €	-0,83%

Les recettes d'investissement correspondent aux subventions d'investissement perçues pour la réalisation de projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

À ces recettes, s'ajoute le virement de la section de fonctionnement qui correspond en réalité à l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement).

Détail des recettes hors opérations

Chapitres	BP 2018	BP 2019	Variation
001 - Excédent d'investissement reporté	24 903,05 €	0,00 €	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00 €	0,00 €	-100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 694,00 €	54 366,09 €	3109,33%
16 - Emprunts et dettes assimilés	500,00 €	500,00 €	
Total recettes réelles	30 097,05 €	54 866,09 €	82,30%
021 - Virement de la section de fonctionnement	80 950,67 €	58 208,65 €	-28,09%
13 - Subvention d'investissement reçues	8 948,20 €	0,00 €	-100,00%
28 - Amortissements des immobilisations	3 360,96 €	1 860,96 €	-44,63%
Total dépenses d'ordre	93 259,83 €	60 069,61 €	-35,59%
Total recettes d'investissement hors opérations	123 356,88 €	114 935,70 €	-6,83%

- **Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**
 - ☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2018 pour couvrir le besoin de la section d'investissement de 47 932,45 €.
 - ☞ Remboursement de la FCTVA estimé à 6 433,64 €.

- **Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement**

Il s'agit de l'épargne de 58 208,65 € constituant une source de financement pour la section d'investissement ayant pu être dégagé en fonctionnement.

Détail de l'investissement avec opérations

Chapitres	BP 2018	BP 2019	Variation
Opération n° 25 - Mobilier, mairie, cadastre	0,00 €	0,00 €	
Opération n° 19 - Bâtiments communaux	0,00 €	0,00 €	
Opération n° 22 - Eclairage public	11 767,00 €	23 297,54 €	97,99%
Opération n° 24 - Cimetière	0,00 €	0,00 €	
Opération n° 16 - Halle-Garage	0,00 €	0,00 €	
Opération n° 12 - Salle polyvalente	0,00 €	0,00 €	
Opération n° 11 - Voirie	18 221,00 €	13 836,25 €	-24,06%
Total dépenses d'investissement avec opérations	29 988,00 €	37 133,79 €	23,83%

- **Opération n° 22 – Eclairage public**

Subvention pour la rénovation de l'éclairage public :

- ☞ En Restes à réaliser 2018 (RAR) - 1^{ère} tranche : remplacement des lanternes vétustes à Dommartin Centre, DETR de 11 767,00 €
- ☞ Pour 2019 - 2^{ème} tranche : Adoncourt Centre et Agémont, subvention DETR escomptée de 11 530,54 €

- **Opération n° 11 – Voirie**

- ☞ En RAR 2018 : subvention DETR cheminement piétons pour 11 200 €.
- ☞ Projet gravillonnage : subvention du département escomptée de 2 636,25 €.

	BP 2018	BP 2019	Variation
Total recettes d'investissement	153 344,88 €	152 069,49 €	-0,83%

III) Budgets consolidés :

	DÉPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	BP 2018	BP 2019
Budget principal	380 831,92 €	358 053,78 €	380 831,92 €	358 053,78 €
Budget forêt	148 698,82 €	153 921,68 €	291 481,52 €	353 874,17 €
Total	529 530,74 €	511 975,46 €	672 313,44 €	711 927,95 €

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	2018	2019	2018	2019
Budget principal	153 344,88 €	152 069,49 €	153 344,88 €	152 069,49 €
Budget forêt	14 522,87 €	27 918,15 €	14 522,87 €	27 918,15 €
Total	167 867,75 €	179 987,64 €	167 867,75 €	179 987,64 €

IV) Epargne :

L'épargne d'une commune correspond à l'autofinancement qu'elle peut dégager, c'est-à-dire la capacité réellement dégagée en fonctionnement pour investir.

Deux indicateurs permettent de calculer l'épargne. Il s'agit de la Capacité d'Autofinancement (C.A.F) Brute et la Capacité d'Autofinancement Nette.

Le premier indicateur, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement de l'année, montre la volonté de la commune de conserver une marge d'investissement tout en couvrant ses dépenses de fonctionnement.

Le second indicateur, qui correspond à la Capacité d'Autofinancement Nette, réduit du capital de la dette. Il permet de donner une vision exacte de la capacité à investir. La dette restant une dépense incompressible pour la commune.

Pour l'exercice 2019, la C.A.F brute représente 12 664,19 € alors que la C.A.F nette représente 10 001,76 €.

Malgré une forte baisse des dotations de l'Etat et le maintien de ses taux d'imposition, la commune est en mesure de dégager 10 001,76 € qui s'ajoute aux recettes d'investissement (dotations, subventions) pour financer les dépenses d'équipement.

V) Endettement de la commune :

Année	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée	Date de la 1 ^{ère} année de remboursement	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial	Taux actu-riel	Péριο-odicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2019	Annuité à payer dans l'exercice 2019	
												Intérêts	Capital
2010	Réhabilitation d'un logement communal	Caisse des Dépôts et Consignation	10 ans	01/08/2011	Taux variable	Indexé sur le livret A	1,85 %	1,35 %	Annuel	25 000 €	5 433,17 €	73,35 €	2 698,37 €

La capacité de désendettement de la commune est de 0,42 années (encours de la dette/C.A.F brute) contre une moyenne nationale pour la même strate démographique de 5,8 ans. Ce ratio montre la volonté de la commune d'investir et de continuer à apporter les services aux administrés sans recourir à l'emprunt.

VI) Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 :

Filière / Grade	Catégorie	Titulaire			Non titulaire		
		Poste à temps complet	Poste à temps non complet	Equivalent temps plein	Poste à temps complet	Poste à temps non complet	Equivalent temps plein
<i>ADMINISTRATIVE</i>							
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C		1	0,6			
<i>TECHNIQUE</i>							
Adjoint technique	C		1	1,00		1	0,14
Agent polyvalent des services techniques (contrat aidé)	C					1	0,69
TOTAL			2			2	